



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Meuse

**Division des personnels Enseignants
Gestion collective**

Cheffe de Division :
Hélène AUDIBERT
Tél : 03 29 76 69 72

Affaire suivie par :
Mélanie PIAT
Tél : 03 29 76 69 80
Mél : dSDEN55-dpe@ac-nancy-metz.fr

Cité administrative
24 avenue du 94^{ème} RI
BP 20564
55013 BAR LE DUC cedex

Bar Le Duc, le 03/03/2023

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Meuse

à

**Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale**

Objet : Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et ineat pour la rentrée scolaire 2023

Je vous prie de trouver ci-après les modalités de demande d'intégration en Meuse par exeat et ineat directs non compensés au titre de l'année scolaire 2023-2024.

La date limite de réception des demandes, par courrier (DSDEN de la Meuse – Service DPE) ou par courriel (dSDEN55-mouvement@ac-nancy-metz.fr), par la voie hiérarchique est fixée au plus tard le 30 avril 2023.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- ⇒ une demande manuscrite d'ineat dans le département de la Meuse ;
- ⇒ les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques qui permettront de joindre l'intéressé(e) rapidement ;
- ⇒ une promesse d'exeat (si la décision est prise), un avis différé ou sous réserve ;
- ⇒ une fiche de synthèse informatisée délivrée par vos soins.

Pièces à ajouter pour les demandes établies au titre :

► du rapprochement de conjoint :

- ⇒ une photocopie du livret de famille pour les candidats mariés ;
- ⇒ pour les enseignants non mariés avec enfant(s) né(s) ou à naître reconnu(s) par les deux parents, attestation de reconnaissance par anticipation établie le 1er janvier 2023 au plus tard ;
- ⇒ certificat de grossesse
- ⇒ une photocopie du jugement du PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ;
- ⇒ une attestation de la résidence professionnelle du conjoint et de l'activité professionnelle principale du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date de prise effective de fonction dans le département de la Meuse ou l'attestation d'inscription au pôle emploi ou d'un arrêté de mutation pour les fonctionnaires. (joindre derniers bulletins de salaire ou chèques emploi service)

► de l'autorité parentale conjointe :

- ⇒ photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- ⇒ décisions de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- ⇒ décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- ⇒ le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

► du handicap ou d'une situation médicale, familiale ou sociale d'une extrême gravité (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant), l'agent doit faire valoir sa situation en tant que bénéficiaire de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 11 février 2005 :

- ⇒ s'agissant des enseignants handicapés : les agents relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L 323-3 du code du travail, doivent transmettre un dossier comportant toutes pièces justifiant de leur situation ;
- ⇒ la pièce attestant de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ;
- ⇒ toute pièce justificative permettant d'informer sur l'urgence de l'intégration en Meuse ;
- ⇒ attestation du médecin de prévention attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

* Enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave :

- ⇒ joindre toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Je vous invite à porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité, désirant intégrer la Meuse et vous remercie de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée.



Alain AUBERT

TITRES PROFESSIONNELS

C. A. P. DATE D'OBTENTION :
DIPLÔME D'INSTITUTEUR DATE D'OBTENTION :
DIPLÔME DE PROFESSEUR DES ÉCOLES DATE D'OBTENTION :
HABILITATION LANGUES :

SPÉCIALISATION A. S. H.

DIPLÔME : DATE D'OBTENTION :
DIPLÔME : DATE D'OBTENTION :

NATURE DU POSTE SOUHAITÉ (à titre indicatif)

CLASSE ÉLÉMENTAIRE OU PRIMAIRE : OUI NON
CLASSE MATERNELLE : OUI NON
TITULAIRE REMPLAÇANT : OUI NON
TITULAIRE DE SECTEUR : OUI NON
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ : OUI NON
SI OUI PRÉCISER LE TYPE DE POSTE :
.....

DIRECTION ÉLÉMENTAIRE OU PRIMAIRE : OUI NON
DIRECTION MATERNELLE : OUI NON
(inscription sur la liste d'aptitude OUI NON Date :

* PRÉCISER SI VOUS VOULEZ TRAVAILLER À :

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION 50% 75% ou autres quotités
TEMPS PARTIEL DE DROIT 50% 75% ou autres quotités
REPRISE A TEMPS COMPLET (si temps partiel 2022-2023)

* fournir une copie de la demande du département d'origine

VOEUX GÉOGRAPHIQUES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

A : LE :

SIGNATURE :